

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, Loge *Museur*
derrière le *Prinsgracht*, No. 51
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET
ANNONCES
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent
être envoyés à la direction francs de port.

PREX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
pour un an. 26 fl. 30 fl.
» six mois. 14 » 16 »
» trois mois. 7 » 8 »
PREX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes coûtent 50 centimes
compris et 10 centimes par ligne en plus.

LA HAYE, 22 Mai.
Situation financière de la France.
(Extrait de la Revue des Deux-Mondes.)

Le rapport du budget, distribué pendant le débat de fer, a dirigé toutes les pensées vers le vote des impôts et vers les intérêts qui s'y rapportent. C'est en effet la principale préoccupation de la chambre. Le travail de M. Bignon éclaire notre situation tout entière, et, sans provoquer de vives alarmes, il doit assurément donner lieu aux méditations les plus sérieuses. Nous allons essayer de résumer en quelques lignes la situation financière de la France.

Il existe un découvert de 256,039,935 fr., antérieur à 1840, qui a pris le nom d'arriéré, et que supporte la dette flottante. Les découverts postérieurs à l'exercice 1840 forment la somme de 305,319,376 fr., ce qui fait monter le total des découverts certains, jusque et y compris 1844, au chiffre de 561,359,311 fr. L'exercice 1845, compensation faite des dépenses imprévues et d'un excédant de recettes qui dépasse de plus de 46 millions les prévisions normales, laisse un découvert de 9,016,135 fr. Le découvert de l'exercice 1846, malgré une augmentation probable des recettes de plus de 22 millions, paraît devoir atteindre le chiffre très-élevé de 57,261,818 fr. Enfin le budget de 1847, tel qu'il est en ce moment présenté aux députés, offre un excédant nominal de 3,153,662 fr.; mais déjà de l'impôt, qui ne sera en cours d'exécution que dans huit mois, il faut déduire par suite des lois prévoyant cette année des dépenses nouvelles et le croissant de charges nouvelles. Il se solde maintenant par un déficit de dépenses de 1,100,000 fr., mais que des dépenses supplémentaires ne manqueront pas de grossir encore. Le déficit total de 627,632,963 fr. nous arrivons en ajoutant à la dette des découverts antérieurs, à être en dette sur le trésor de l'amortissement pour la somme de 571,597,229 fr. Le montant de ces réserves consolidées jusqu'en 1847. On voit donc que les ressources équivalent à peu près aux dépenses, mais c'est sous la stricte condition de ne pas recourir des sommes produites par l'amortissement, et affecter exclusivement au paiement des découverts postérieurs à 1840. Or, l'année 1846 a déjà emprunté, pour satisfaire aux besoins ordinaires, une somme de 9,050,035 fr. à la réserve de 1847, et il est fort difficile de prévoir encore ce que l'exercice 1847 sera dans le cas d'emprunter lui-même aux réserves des exercices qui le suivront.

La situation du budget extraordinaire est encore beaucoup plus tendue que celle du budget normal. On sait que le budget extraordinaire des travaux publics est régi par la loi du 25 juin 1841. Cette loi, qui a ouvert des crédits généraux pour une somme de 196,821,400 fr., a affecté à la confection des travaux d'infrastructure un emprunt de 450 millions. Au mois d'août 1845, ce budget n'était que partiellement réalisé; il suffira pour payer les dépenses de l'exercice 1846, sauf une somme de 46,821,400 fr., qui devra être fournie par le trésor, soit à l'aide d'un nouvel emprunt, soit par les ressources ordinaires.

Il ne faudrait pas faire figurer au nombre de celles-ci les réserves de l'amortissement postérieures à l'année 1847, car on va voir qu'elles ont reçu de la loi une destination spéciale à laquelle il est malheureusement à craindre qu'elles ne puissent pas suffire.

La loi du 14 juin 1842 sur l'exécution des grandes lignes de chemins de fer, les lois spéciales sur les ports maritimes, les

routes royales, les travaux de fortifications, la navigation intérieure et les canaux, ont constitué une dépense totale de 1,130,038,361 fr. Pour faire face à ces engagements énormes, l'état compte d'une part sur la somme de 205,355,000 fr., dont le trésor devra être exonéré par les remboursements à faire par les compagnies concessionnaires de chemins de fer et sur la vente de quelques propriétés du domaine. Cela réduit la somme à amortir à 963,675,751 fr. Or, en affectant à cet usage les réserves consolidées de l'amortissement à partir de 1847, époque où l'on suppose qu'elles seront complètement libres, on arrive, dix années après, c'est-à-dire au milieu de 1857, à une somme de 963,675,751 fr., qui balance les charges extraordinaires acceptées par le trésor, et provisoirement couvertes par la dette flottante.

Ainsi, les engagements pris par la France peuvent être éteints en onze années, mais c'est à quatre conditions, et l'honorable rapporteur du budget les résume en ces termes en s'adressant à ses collègues : « La première, c'est que vous conserverez la paix; la seconde, c'est qu'aucune circonstance quelconque, même en temps de paix, ne fera descendre les fonds qui concourent à former la réserve de l'amortissement au-dessous du pair; la troisième, c'est que vos budgets ordinaires ne présenteront plus de découverts et n'emprunteront plus rien à la réserve; enfin, la quatrième, c'est que vous n'entreprendrez pas de nouveaux travaux. »

Imposer de telles conditions à la libération financière de la France au bout de dix années, c'est manifestement la déclarer impossible. Depuis six ans, tous les budgets ordinaires se soldent en déficit, et il n'est pas d'exercice où les crédits extraordinaires ne viennent déranger un équilibre factice. Les nécessités inhérentes à l'occupation de l'Afrique, et les chances imprévues que l'occupation de l'Afrique, rendraient à elles seules à peu près impossible l'hypothèse posée par l'honorable M. Bignon, et à laquelle il ne croit pas plus qu'on nous. Est-il également permis de supposer que d'ici à dix ans la France n'entreprendra plus au seul bout de chemin de fer ou de route royale, qu'elle n'aura plus d'édifices publics à reconstruire, pas de ports à protéger contre l'invasion des sables, pas de flauves à endiguer? Est-il admissible enfin qu'en face de tant d'impatiences toutes allumées et systématiquement entretenues par l'administration elle-même, le ministère aura l'énergie nécessaire pour résister à toutes les sollicitations, et passer d'une activité exagérée à une immobilité absolue? Evidemment une telle supposition n'est sérieuse pour personne, et pour M. le ministre des finances moins que pour tout autre. Quant à la condition de la paix pendant dix ans nous ne nous refusons pas à l'admettre comme une éventualité; nous reconnaissons volontiers que notre gouvernement fera tous ses efforts pour réaliser de son côté cette partie principale du programme tracé par la commission des financiers, et l'on va même jusqu'à supposer que c'est pour rendre la guerre plus difficile qu'il a systématiquement engagé notre avenir financier pour une période de dix années. Malheureusement cette bonne volonté pour conserver la paix du monde n'empêchera rien pour une crise européenne; si les vieilles sociétés se décomposent et si un grand but est un jour montré à l'activité de la France, elle ne consultera guère l'état de son budget avant de prendre son parti. La guerre ne saurait être aujourd'hui, pour aucun gouvernement, une affaire de calcul, car un tel calcul serait absurde; mais ce n'est pas une raison pour que les peuples ne s'y engagent pas par entraînement, et, dans ce cas, la politique financière suivie par le cabinet n'aurait d'autre effet que de compliquer les embarras de la guerre par ceux de la banqueroute.

Cessation de toute espèce de travaux publics en dehors de

ceux qui sont déjà votés, absence de toute dépense extraordinaire en Algérie, paix universelle au dehors, fertilité et abondance au dedans, voilà donc les conditions imposées à notre libération financière après 1857. Jusque-là, nous sommes sous le coup d'engagements étroits, toutes nos ressources et toutes nos réserves ont une destination spéciale, et quelques jours de panique à la Bourse, dont l'effet serait de rendre l'amortissement à sa destination obligée, suffiraient pour arrêter tous les services publics et mettre la France hors d'état de satisfaire à ses engagements.

Mais ce n'est pas tout. Nous avons raconté dans l'hypothèse qu'aucune altération ne viendrait atteindre les recettes du trésor pendant une période de dix ans, et nous sommes en présence d'une résolution de la chambre des députés qui réduit l'impôt du sel des deux tiers, et d'un projet du gouvernement qui ne peut manquer d'affecter gravement le produit des postes. Enfin la chambre vient d'être saisie d'un projet de M. le ministre de l'instruction publique, qui triple les dépenses du service de l'instruction primaire, en élevant au minimum de six cents francs le traitement fixe des instituteurs communaux de troisième classe. On voit que, des quatre conditions indiquées plus haut, il en est une qui déjà nous fait défaut. Nous avons donc raison de dire que la situation financière du pays doit fixer toute l'attention de ses représentants. Nous reconnaissons sans hésiter que la plupart des travaux entrepris sont utiles, et qu'en les exécutant on ouvre une source de richesses nouvelles; mais cela n'empêche pas que le trésor n'ait contracté des engagements imprudents, pour ne pas dire téméraires, puisque le plus léger incident peut en rendre la réalisation impossible. La France est peut-être assez riche foncièrement pour ne pas appréhender la banqueroute, mais il ne faut pas laisser exposer l'Europe que, par la faute de son gouvernement, elle peut être exposée.

Inauguration du monument élevé en l'honneur de l'amiral Zoutman.

La journée du 14 mai 1846, consacrée à l'inauguration du monument funéraire élevé sur la tombe de l'amiral Zoutman, dans la grande église de Geertruidenberg, est un jour à jamais mémorable, et pour les habitants de cette ville, et pour tout véritable ami de son pays, qui aime à voir éterniser sur le marbre ou l'airain les gloires nationales et les hauts faits de ses compatriotes.

C'est à la ville de Geertruidenberg qu'avait été réservé l'honneur de posséder les restes mortels du héros qui sut conduire si courageusement à la victoire la flotte hollandaise et l'enrayer victorieusement, et qui, à une époque d'abattement et d'épuisement de nos forces matérielles, arracha à l'ennemi étonné ce glorieux aveu : « Les Tromp et les de Ruiter vivent encore ! »

Le 14 mai 1793, les restes mortels de l'amiral Zoutman avaient été inhumés sans pompe dans le tombeau de la famille Van Heusden, à laquelle il avait été uni par son mariage; ce tombeau était devenu par testament la propriété maternelle de ses filles.

Les factions qui s'élevèrent alors dans ce pays et causèrent le renversement de notre ancienne forme de gouvernement, l'indifférence momentanée de tout esprit public, la perte de notre ancienne gloire, et maintes autres circonstances déplorable, contribuèrent à faire oublier que le pays avait une dette à acquitter.

Mais un devoir qui avait été négligé dans ces temps malheureux, ne pouvait plus échapper à celui qui, versé dans la connaissance approfondie de l'histoire, possède si bien celle de toutes les gloires de son pays; qui, animé de ce zèle qui se manifeste par des actes utiles et d'un amour ardent pour la patrie, quand il s'agit de faire quelque chose de beau, de grand et d'utile pour elle, est donné en outre de cette énergique persévérance que ne rebutent ni déceptions, ni obstacles, ni difficultés, et lui fait tout sacrifier pour arriver à son but et accomplir l'œuvre honorable qu'il poursuit; c'est lui que l'Eglise réformée compte parmi ses ministres, que le département

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 23 MAI 1846.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LE FEUILLETON-ROMAN.

PAR M. JULES HERRANT DE M. EUGÈNE SUE.

LA GENÈSE ET L'ÉVANGILE DE M. SUE

Que le christianisme soit irrévocablement condamné par l'auteur du *Joufferrant*, c'est une question sur laquelle il n'est pas permis de conserver un doute. Pendant une partie de son ouvrage, M. Sue avait gardé quelques ménagements; il établissait qu'à la quelques distinctions prudentes entre le jésuitisme et le catholicisme; c'était au premier, disait-il, que s'adressaient ses attaques et pas le moins de l'autre au second. Tout au contraire, le mot de christianisme se trouvait souvent sur ses lèvres avec une épithète louangeuse, étrangement louangeuse, il est vrai, mais, enfin, il faut tenir compte aux gens de leurs intentions. Tantôt c'était M. de Béranger, le grand poète chrétien, et dont les chansons devenaient une leçon évangélique pour Rodin, leçon grivoisement punodiée, à travers la croisée de sa mansarde, par mademoiselle Rose Pompon portant à peu de chose près le costume peu orthodoxe que la fabrique de la Vierge. Tantôt c'était Gabriel qui jouait, dans le roman, le même rôle que le *Constitutionnel* prêtait du temps de la restauration, au bon curé amonétement assésimé qui faisait dans son paternellement ses paroissiens au son du violon, et qui même lisait parfois son Voltaire; précaution oratoire destinée à faire passer toutes les histoires apocryphes sur le vicar de la paroisse de***, située dans la commune de***, dépendant du canton de***, lequel vicar faisait, avec quelques variantes, le tour de toutes les communes de France, dans le *Constitutionnel*, moyennant quelques astérisques de plus eu de moins, qui changeaient le crime de Hour et déparaient le criminel.

Gabriel, qui semble être, dans le roman de M. Sue, la précaution oratoire

du romancier contre ceux qui seraient disposés à le soupçonner de manquer de justice envers le christianisme, a bien, malgré sa jeunesse, un air de famille avec le curé de l'ancien *Constitutionnel*; il a ce léger parfum de schisme et d'hérésie, selon les théologiens, nous ne disons pas de la philosophie, mais du philosophisme, il est impossible d'être tout à fait bon chrétien. Mais enfin l'auteur du *Joufferrant* ne nous a pas donné le droit d'être difficiles sur son orthodoxie, et nous ne sommes pas de ceux qui trouvent je ne sais quel méchant plaisir à briser les derniers liens, quelque légers qu'ils soient, qui rattachent encore les intelligences fourvoyées à certaines portions de vérités, et peuvent ainsi les aider à reconquérir la vérité tout entière. Tant qu'il a été possible de conserver un doute sur les doctrines de M. Sue, nous n'avons pas voulu le détruire entièrement. Mais dans ses derniers chapitres, il devient si ouvertement agressif, il attaque le christianisme tellement de front, il le laisse de côté, avec si peu de souci, les précautions et les réserves dont il s'était enveloppé, que toute incertitude cesse, et qu'il faut bien s'avouer que c'est la religion elle-même qu'il attaque dans son principe et dans son ensemble.

Nous ne parlons plus ici de la partie de l'ouvrage consacrée à la peinture du choléra, mais de celle où M. Sue peint les efforts de l'abbé d'Aigrigny et des jésuites pour abrutir et spolier M. Hardy, le négociant ruiné par l'imbécillité que des mains jésuitiques ont allumée, séparé de sa maîtresse, toujours grâce aux manœuvres des jésuites qui emploient tour à tour la torche incendiaire et la lettre anonyme avec ses lâches délations. Nous ne prétendons pas dire que jamais, dans aucune occasion, on n'a abusé de l'influence religieuse pour arriver à des résultats coupables; nous ne répondons que des principes et non des hommes, qui font quelquefois des meilleurs principes le plus déplorable usage. La cupidité prend tous les masques, elle emploie tous les moyens pour atteindre son but; si donc M. Sue s'était borné à peindre des religieux entourant un homme de pièges sacrés, agissant sur son intelligence et sur son âme pour s'emparer de sa succession, nous n'aurions pu contester que, depuis l'établissement du christianisme, on a eu plus d'une fois à déplorer des faits pareils; et nous n'aurions pas cru faire tort à la vérité catholique par cet aveu, pas plus que nous ne croirions méconnaître le bienfait de Dieu qui nous a accordé le feu qui nous chauffe et qui nous éclaire, en blâmant ceux qui s'en servent pour allumer l'incendie.

Notre critique aurait donc uniquement porté sur un point, et nous aurions seulement reproché à l'auteur de ne pas s'être contenté de peindre

quelques individus appartenant à un ordre religieux, mais cet ordre religieux tout entier, comme trempant dans une captation où l'intrigue et le laudandum jouent un rôle, et surtout d'avoir placé cette captation dans l'époque actuelle, ce qui donne à cet épisode un caractère autochtone de difflamation aristophanique qui peut entraîner les plus graves et les plus fâcheuses conséquences. Mais M. Sue ne s'est point arrêté là. Ce n'est pas le mauvais usage du christianisme qu'il attaque, c'est le christianisme même, dans ses principes, dans ses dogmes comme dans sa morale, c'est-à-dire dans son essence.

D'abord, il admire beaucoup cette « généreuse religion naturelle qui professe la même vénération (nous nous servons de ses expressions) pour Platon et Jésus-Christ, » ce qui est nier la divinité de l'auteur du christianisme, qui devient alors de beaucoup inférieur à Platon; car il aurait trompé les hommes en se donnant pour Dieu, usurpation coupable que Platon n'a pas commise. Puis il attaque par sa base le catholicisme, qui est fondé tout entier sur le dogme de la déchéance de l'humanité, tombée dans la personne de son premier père, et sur le dogme du mal physique entrant dans le monde en même temps que le mal moral, de sorte que la faute explique la redoutable énigme de la douleur. M. Sue ne veut rien admettre de tout ceci : le Christ n'est pas Dieu, c'est un juste, — un juste qui a trompé l'humanité ! — mais la logique d'un romancier n'est guère embarrassée d'une aussi légère contradiction. L'humanité n'est point tombée, par conséquent elle n'a pas eu besoin d'un réparateur; Dieu ne nous a pas mis sur la terre pour nous épurer, en travaillant la souffrance; c'est une impiété que de croire que « des larmes versées puissent être agréables au Créateur magnifiquement bon et paternel; et » il y a un machiavélisme désespérant, atroce, » à vouloir persuader aux hommes qu'ils puissent toucher ce Dieu puissant par leurs larmes, et adoucir ainsi la position de ceux qu'ils aiment ou qu'ils ont aimés. A ce sujet, M. Sue se jette dans les récriminations les plus violentes contre ce livre à qui a été donnée cette louange, que « c'était le plus beau livre qui soit de la main de l'homme, puisque l'Évangile n'en est pas; » on voit que nous voulons parler de l'*Imitation*. Il l'accuse de calomnier Dieu en le représentant comme le Dieu des affligés, de calomnier l'humanité par des maximes désespérantes sur la fragilité des amitiés de la terre, d'avoir fait une religion de la douleur, et d'avoir ainsi assombri toutes les perspectives de la vie, destinée à la jouissance et au bonheur par celui qui nous l'a donnée.

Nous nous trouvons ici dans un grand embarras dont nous prions M. Sue

La Société Tot Nut van 't Algemeen à Geertruidenberg, a choisi pour son président, le digne ministre évangélique, M. Glasius. Dès que le hasard lui eût fait apprendre que les restes mortels de l'amiral Zoutman reposaient dans la grande église de Geertruidenberg, il conçut aussitôt le projet d'élever un monument funéraire sur la tombe de l'amiral. Ses premières tentatives furent infructueuses; mais, lorsque le 5 août 1843 le Roi eut décoré les officiers de marine encore vivants qui ont combattu à la bataille de Doggerbank, M. Glasius s'adressa directement à S. M.; il fit savoir au Roi qu'aucune marque extérieure, aucun signe de la reconnaissance nationale ne décorait la modeste tombe de Zoutman, et il demanda l'autorisation d'ouvrir une souscription pour élever un monument funéraire en l'honneur de l'amiral. Un arrêté royal daté de novembre 1843 autorisa non-seulement cette autorisation, mais exprima le désir que la liste de souscription fut présentée à S. M. En décembre suivant, le département de la société Tot Nut van 't Algemeen à Geertruidenberg se réunit sous la présidence de M. Glasius, et en janvier 1844, les listes de souscription furent rendues publiques. Le Roi et la famille royale donnèrent l'exemple, les noms les plus honorables du pays couvrirent immédiatement les listes, et citoyens, militaires, marins, s'empressèrent tous d'y contribuer. Dès lors on put agir avec certitude; une commission d'honorables de science et de pratique fut formée, divers dessins pour le monument funéraire furent soumis à son examen, et elle fit choix du projet conçu par l'habile architecte E. B. Heyninx et en confia l'exécution à M. Wegewijs, d'Amsterdam.

Ce monument est en marbre blanc veiné, surmonté d'une table en bronze. Sur la face principale on lit en lettres en cuivre dorées les inscriptions suivantes: (Dans une couronne de laurier en bronze) DOGGERBANK 5 AOUT 1781; et plus bas: JOHAN ARNOLD ZOUTMAN, lieutenant-amiral de Hollande et de West-Frise, né le 10 mai 1724, mort le 7 mai 1793. — Sur un des côtés, sur le socle, sont gravés sur une plaque de cuivre les mots suivants: «Bergé des sommes fournies par le prince et la nation, par le département de la société Tot Nut van 't Algemeen à Geertruidenberg, en l'année 1844.»

Ce monument, vu à distance, charme par la noble simplicité du style, la pureté des lignes et la juste proportion de toutes ses parties; et, vu de près, par la beauté du travail et la netteté de l'exécution.

La solennité de l'inauguration de ce monument a été pour les habitants de Geertruidenberg un véritable jour de fête. Dès le matin toute la population était sur pied, et une foule considérable des habitants des villes voisines était accourue pour prendre part à cette fête nationale. Le drapeau national flottait au haut des tours des églises, et au faite des bâtiments publics et des maisons particulières, et tous les navires étaient richement parés. Le conseiller d'Etat, gouverneur de la province, accompagné du greffier des Etats et du commandant de la province, M. le général-major Voet, fut reçu avec solennité par une garde d'honneur à cheval, composée des principaux habitants de la ville. A midi, le cortège, composé des personnes invitées à cette cérémonie, parmi lesquelles se trouvaient deux petits-fils de l'amiral, et du gouverneur de la province, du général-major Voet, et du vice-amiral Lucas, le plus ancien officier de la marine, en tête, se dirigea vers la grande église, qui avait été décorée de nombreux trophées et où se trouvaient réunis les musiciens des deux sociétés d'harmonie de la ville. Le ministre évangélique Glasius, président de la commission pour l'érection du monument, prononça un brillant discours dans lequel il rappela avec toute l'éloquence du cœur la vie et les hauts faits de l'amiral Zoutman. Ensuite eut lieu avec solennité l'inauguration du monument, et l'orchestre exécuta l'air national, et alors on put lire sur toutes les figures l'enthousiasme et les nobles sentiments de patriotisme qui animaient tous les cœurs.

Après la cérémonie une collation fut offerte à Son Exe. le gouverneur et aux personnes invitées, et dans un toast proposé en l'honneur du Roi, M. Glasius rappela la sincérité et la force des liens qui unissent à la dynastie d'Orange toutes les gloires nationales. Ce toast fut accueilli avec le plus chaleureux enthousiasme, c'était l'expression de tous les cœurs. Un brillant bal offert par la commission au nom de la société Tot Nut van 't Algemeen aux personnes invitées, se termina dans une soirée agréable et que M. le conseiller d'Etat et le général-major Voet ont fait préparer à cette intention. C'est ainsi que s'est terminée, au milieu d'une joie vivement sentie, une journée qui laissera de longs souvenirs dans tous les cœurs.

Les derniers troubles en Pologne.

Un grand nombre de personnes ont révoqué en doute que depuis plusieurs années l'on ait préparé systématiquement la révolution, et n'ont vu dans toute cette malheureuse catastrophe que des tentatives et des rencontres isolées. Les meilleurs éclaircissements que l'on puisse recueillir sur cette question sont fournis par un petit écrit, qui a été répandu dans toute la Pologne par milliers d'exemplaires. C'est une espèce de catéchisme révolutionnaire, publié à Bruxelles (1844) par Jos. Nép. Mydodzi, sous le titre: «Des vérités vitales du peuple polonais.» Cet écrit débute par des considérations générales sur la révolution, et finit par des considérations particulières, attendu qu'on n'en veut qu'à la tête des mécontents; il donne ensuite des indications très-détaillées sur la manière dont l'insurrection doit être

de nous tirer; car, lorsqu'on discute, il faut partir de quelques principes généraux, qui les discussions sont insolubles. Que croit-il, nous ne dirons pas en philosophie et en religion, mais sur des matières matérielles plus simples? Croit-il que l'homme n'est pas immortel, et par conséquent qu'il meurt? Croit-il qu'il y a sur la terre des maladies et des souffrances? Croit-il qu'il y a des veuves et des orphelins? Croit-il qu'il y a des vies interrompues dans leur cours, de beaux et riantes printemps fanés dans leur fleur? Croit-il qu'il y a des mères qui pleurent comme Rachel et ne veulent pas être consolées parce que leurs enfants ne sont plus? Croit-il, avec tous les philosophes, et même avec tous les poètes, que l'on compte beaucoup d'amis tant que l'on est heureux, mais que, lorsque les nuages de l'adversité montent à l'horizon, on demeure seul (1)? Croit-il, au contraire, qu'on ne voit en ce monde qu'une vaste mer et un vaste fleuve de douleurs dont on ne saurait braver le flot? Croit-il qu'il y a des frères qui se plaignent de la destinée commune de fleurs ou de roses leur sourient bien mieux, mourant avant l'âge, et des sœurs qui pleurent le compagnon de leur jeunesse, élevé à leur amour fraternel? M. Sue, qui a été médecin, et qui a vu de près, n'a-t-il jamais traversé un de ces palais de la douleur où l'on peut faire le dénombrement de l'immense variété des souffrances humaines, et étudier, sous toutes ses formes, ce triste dénombrement de toutes les douleurs qu'on appelle la mort? Encore une fois, croit-il qu'on meurt et qu'on souffre, et qu'on ne peut que mourir? L'un qui s'est donné la mission de pénétrer le développement de la vie, le conflit des caractères et le choc des volontés, croit-il qu'il y a sur la terre des déceptions profondes et des douleurs brèves?

Si M. Sue croit tout cela, nous ne pouvons plus un mot à ses attaques contre le christianisme en général et contre l'imitation en particulier. Le christianisme n'a pas fait la douleur, il a été fait pour la douleur; et n'est pas fait qui fait couler les larmes, et qui fait l'essai. Ses plus beaux traits ont été ceux des grands philosophes qui, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, descendirent de leurs chaires pour élever le cœur, et qui n'avaient la solution de tous les problèmes, et surtout de ce qui est le problème de la souffrance, qui pese de tout son poids sur l'humanité et qui est la cause de tous les maux. C'est ainsi qu'il y a dans l'ordonnance générale des choses

dirigée et exécutée dans toute la Pologne; les paysans, y est-il dit expressément, doivent être l'élément du salut; il faut leur promettre la suppression des tributs et des corvées, promesse qu'il ne faut leur donner qu'immédiatement avant l'explosion du soulèvement, pour qu'ils n'aient pas le temps d'y réfléchir ou de divulguer la chose. La lutte populaire, idée toute nouvelle en Pologne, parce que la noblesse polonaise n'a jamais combattu à côté du peuple, doit être transformée en lutte nationale, comme cela a lieu en France et en Espagne. Les idées révolutionnaires ne doivent être répandues que par la noblesse. Les mots d'ordre que les gentilshommes donneront aux masses sont: «Guerre d'extermination aux Allemands et aux Moscovites; promesse aux paysans de devenir propriétaires et d'être affranchis des taxes et des corvées; exhortation à chasser les étrangers, afin que le peuple polonais puisse être libre et vivre heureux.»

Suivent les instructions les plus circonstanciées sur la nécessité de se débarrasser avant tout des fonctionnaires et des officiers étrangers, de tous ceux qui portent des décorations, de tous ceux qui hésiteront à faire cause commune avec les conjurés; puis des instructions sur la conduite à observer vis-à-vis des troupes, sur la manière de les attaquer en rase campagne ou de les surprendre dans un village, une ville, ou pendant le sommeil, etc. Toutes ces instructions sont divisées en paragraphes.

Le paragraphe 15 porte: «Tout véritable Polonais est tenu d'appliquer ces principes dès qu'il apprendra que la révolution aura éclaté; il s'y a de salut pour nous que dans la mort de nos ennemis.»

Le paragraphe 19 dit: «Le soulèvement rencontrera peut-être au commencement moins d'enthousiasme dans les villes que dans le plat pays, parce que l'ennemi concentre ordinairement ses forces dans les villes; mais ces mots: toute la Pologne est déjà soulevée, causeront un entraînement irrésistible; il faut que l'insurrection éclate, quand même on ne pourrait en espérer pour le moment que de faibles résultats.»

Nous reviendrons sur cet écrit remarquable, évidemment rédigé par des réfugiés, dont l'exil n'a fait qu'aigrir davantage encore le caractère et porter les sentiments haineux à leur plus haut paroxysme, de sorte qu'arrivé à la fin de l'ouvrage on ne peut que se sentir vivement ému sur le triste sort d'un peuple dont les fils, peu importe par la faute de qui, ont été arrachés à leur patrie et se livrent aux plus déplorables égarements.

Pour donner une preuve de l'exaspération qui règne encore dans les esprits en Galicie, nous communiquerons la lettre suivante, qui nous est adressée de Brzezan, en date du 3 mai, par une personne dont le nom nous inspire la plus grande confiance. La voici:

«Pour offrir un échantillon de l'animosité qui règne ici, je me contenterai de vous citer le fait suivant sans l'accompagner d'aucun commentaire. Le prince Auguste de Löwenstein-Wertheim, chef d'escadron dans le 6^e régiment de hussards, avait fait élever dans le cimetière de cette ville un petit monument en pierre aux soldats de son escadron qui avaient péri la nuit du 21 février dans l'affaire contre les rebelles. Lorsqu'il y a trois jours on voulut inscrire sur la pierre les noms de ces braves soldats, on trouva qu'on y avait gravé pendant la nuit une potence. Quand on a l'audace de déshonorer de la sorte le tombeau de braves soldats, qui, surpris de nuit par des hordes sanguinaires, ont péri en se défendant et en donnant leur vie pour leur souverain, cela prouve d'une manière irrécusable combien il y a peu de noblesse d'âme et de sentiments vraiment chevaleresques dans ces gens qui se reposent dans la tombe.»

«Parmi les soldats blessés qui ont dû subir l'amputation à l'hôpital de Brzezan, il en est plusieurs dans les blessures desquels on a trouvé non pas des balles ordinaires, mais du plomb coupé en morceaux, ce qui est un raffinement de cruauté.» (Gaz. Univ. d'Augsb.)

Affaires de Grèce.

Athènes, le 3 mai.

Le pays est parfaitement calme et a confiance dans l'ordre de choses actuel. Les députés reviennent de leurs districts et apportent des opinions très-moderées; partout le peuple a fait connaître son antipathie très-prononcée pour toutes les intrigues de partis. Ce qui contribuera à consolider la majorité du ministère, c'est la publication dans le journal l'Espoir, feuille révolutionnaire et anti-dynastique, d'une note adressée à sir E. Lyons par lord Aberdeen au sujet de l'emprunt (voir le numéro du 15 de ce mois du Journal de La Haye), publication qui a eu lieu avant même que la note eût été communiquée au gouvernement grec par la mission britannique. Le rédacteur de l'Espoir l'a reçu

des de ce monde des preuves suffisantes de l'existence d'une intelligence souveraine et bienveillante; mais cependant on ne saurait nier qu'à côté de ces vives lumières il n'y ait des ombres, et que l'existence du mal moral et du mal physique surtout ne jette une ombre redoutable sur l'ordre général de la création. Eh bien! le christianisme est un flambeau allumé à côté de ces ténèbres; il éclaire les parties de la création restées obscures, et il soutient l'humanité dans sa lutte avec la douleur, en faisant lire sur elle cette lumière qui échauffe en même temps qu'elle éclaire. Loin de la désespérer, il la préserve du désespoir, et c'est en cela aussi que le véritable esprit du christianisme respire dans l'imitation.

Il faut distinguer deux choses dans l'imitation, cette épopée intérieure de la vie monastique, comme l'appelle M. Ampère: ce qu'elle a de particulier pour les couvents, au sein desquels elle a toute naissance, et ce qu'elle a de vraiment général et de propre à toutes les conditions de la vie humaine. C'est faute d'avoir fait cette distinction que M. Sue, qui ne semble pas avoir étudié très-attentivement ce sujet, se jette dans des récriminations si vives contre ce beau livre. L'imitation est un livre universel, dans lequel il y a des choses spéciales pour les moines; et il est clair que, si l'on applique aux autres conditions de la vie les passages qui se rapportent uniquement à la condition monastique, il est facile de trouver de l'exagération dans certains passages; mais cette exagération vient de la méprise du critique, et ne peut être reprochée comme un tort à l'imitation, qu'il n'a pas su comprendre. Trois parties, qui correspondent à trois états de l'âme, à trois degrés de la vie spirituelle, comme l'indiquent les titres que portait primitivement chacune de ces parties, composent ce poème, éclos dans des âmes pures et contemplatives à la chaleur et à la lumière de l'Evangile. *Reformatio, Consolatio*, voilà les deux degrés qui conduisent au troisième, *Imitatio*: la réforme des actions, et plus encore celle du cœur et de l'esprit; la consolation divine, qui tombe, comme une douce rosée, sur les cœurs de bonne volonté et sur les esprits qui ont su se réformer. Conduisant l'âme au plus beau et au plus noble de tous les buts, l'imitation de la perfection même, l'imitation du Dieu fait homme, l'imitation de Jésus-Christ.

C'est l'esprit du christianisme, on le voit, qui respire dans les différents degrés de cette imitation sublime. Dieu s'est fait homme, il faut que l'homme se fasse Dieu par la conformité de sa vie avec la volonté divine; par l'union de son cœur et de son esprit avec la divinité, par l'imitation, cette imitation admirable qui laisse subsister les deux termes du

das mains de M. Maurocordato en présence du ministre d'Angleterre.

Cet étrange procédé et le contenu de la note même ont produit un excellent effet dans toute la Grèce. Ils ont ouvert les yeux au peuple sur la nature et le but de certaines machinations, et lui ont fait sentir la nécessité de se presser autour du jeune trône. Cette note s'appuie sur les paroles du ministre des finances, M. Poniropoulos, non pas sur celles qu'il a prononcées à la chambre des représentants, mais sur celles que lui a prêtées l'opposition. Cette dernière a tourné contre M. Coletti les paroles de M. Poniropoulos, qui étaient une accusation contre M. Maurocordato et Metaxa. Elle croyait qu'à Londres on avait oublié depuis longtemps qui avait été récemment ministre des finances. Effectivement, lord Aberdeen déclara que, de l'aveu même du ministre des finances, M. Coletti dilapidait les finances du pays, et que l'Angleterre se verrait forcée d'établir en Grèce un autre ordre de choses, etc. C'en était trop pour les Grecs; ils se ressouvinrent alors qu'ils avaient un roi, et que c'était à lui et non à des étrangers d'établir un ordre de choses quelconque dans le pays.

On ne peut s'empêcher de signaler ici un fait bien caractéristique; c'est que l'opposition ne craint pas de mentir, que ses mensonges sont accueillis et commentés par des agents anglais et répandus comme une chose vraie, que le gouvernement anglais s'empresse d'y ajouter foi, et que le ministre d'un pays constitutionnel, qui a pour lui le peuple, le vice-roi, le roi, et qui n'a jamais manqué aux lois de la bienséance, est représenté comme le prototype des plus mauvais ministres. Quand, pour couronner l'œuvre, cette note si menaçante fut commentée par les amis des agents anglais au rédacteur d'un journal révolutionnaire et portée à la connaissance du peuple grec avec les explications anti-dynastiques dont elle était accompagnée, l'opposition elle-même en fut émaée, et tout ce qu'elle comptait de gens dévoués au trône et au pays passa du côté de M. Coletti.

Nouvelles de Portugal.

Lisbonne, 10 mai.

Depuis trois jours les troupes de la garnison sont sous les armes. Il a été fait hier une distribution de cartouches aux soldats. Les officiers ont l'ordre de ne pas s'éloigner un seul instant des casernes. Il semblerait que le gouvernement redoute la reproduction des désordres d'Oporto où le sang a coulé, où deux soldats et une corvette ont été tués près de la bibliothèque, et où il a été procédé à l'arrestation de nombreux septembristes. Ici, l'on vient d'arrêter le directeur du journal *la Révolution de Septembre*. On parle aussi de l'arrestation du vicomte Sa da Banderro, du conseiller Joaquin Antonio de Aguiar et d'autres personnages de distinction, membres des deux chambres.

Il est certain que l'attitude prise par plusieurs membres des deux chambres a été singulièrement hostile.

Plus de 100 réfugiés espagnols de la Galice, arrivent d'Oporto, sur le brick *Serraderilas*.

Une motion faite dans la chambre des députés pour prier la reine de renvoyer ses ministres, a été rejetée à la majorité de 61 voix contre 15. De nombreuses arrestations ont eu lieu. Quelquefois on a même vu des soldats de la garnison de Oporto, et d'autres personnes de distinction, membres des deux cham-

Les journaux anglais, qui sont en général fort hostiles au gouvernement de Lisbonne, publient des nouvelles de Portugal, d'où semble résulter que l'ordre n'est pas encore rétabli entièrement dans ce pays. Ainsi, d'après une correspondance du *Morning-Herald*, les bandes d'insurgés, après avoir été dispersées par les troupes de la reine, se seraient réfugiées dans les montagnes, où elles se disposeraient à une guerre de guérillas. Le cri: à bas les nouvelles taxes qui a été le signal de l'insurrection, exciterait partout, surtout parmi les basses classes, une sympathie qui, pour avoir été inactive jusqu'à ce jour, n'en est pas moins vive et profonde; des scènes sanglantes auraient eu lieu à Oporto. Un bataillon de la garde nationale ayant refusé de marcher, les troupes auraient reçu l'ordre de l'y contraindre. Il s'en serait suivi un conflit dans lequel deux hommes auraient été tués et plusieurs autres, blessés. Enfin, on a opéré plusieurs arrestations à Lisbonne.

rapport, Dieu et l'homme, et qui évite ainsi l'écueil des mystiques exagérées, qui ont vu l'homme en Dieu, finissent par l'y perdre, et tombent ainsi, sans y prendre garde, dans un panthéisme latent qui, en détruisant la personnalité humaine, détruit l'hommage et l'adoration en détruisant l'adorateur.

Voilà le christianisme, voilà l'imitation, qui, comme ces plantes précieuses qui croissent sur des terrains échauffés par des feux souterrains et fécondés par des pluies d'orage, naquit dans l'époque la plus tourmentée du moyen-âge, et probablement prit sa dernière forme au sein de notre France, alors au comble de tous les maux. Peut-être M. Sue objecterait-il à cela que ce fut un malheur de plus, en ce que l'esprit de l'imitation est un esprit de mortification et, par conséquent, de mort. C'est là du moins ce qu'il reproche à ce livre, comme au christianisme. Il paraît croire que l'effet de l'un et de l'autre est de rendre l'âme, d'arrêter les mouvements du cœur dans la poitrine et d'endormir l'activité humaine dans une espèce de léthargie intellectuelle et morale, en un mot de creuser dans le cœur et dans la tête de l'homme un double tombeau.

Il y a quelque chose de plus que des raisonnements à alléguer contre cette appréciation, il y a des faits, et le mouvement de notre histoire au quinzième siècle proteste de la manière la plus formelle contre cette opinion. L'époque où l'imitation devient un livre populaire dans notre pays sous le titre d'*Eternelle Consolation*, est une époque de résurrection pour la France; c'est celle qui succède au désespoir et à la dissolution sous le poids desquels elle succombait pendant l'invasion anglaise; les grands schismes qui travaillaient l'église, les grands scandales qui menaçaient de ruiner la religion dans l'esprit des peuples et les joindraient dans un découragement voisin du matérialisme, comme on peut le voir dans ces danses de morts qui devenaient le divertissement de temps, sous le titre de *Dances Macabres*, et qui ne paraissent pas avoir eu une moralité plus élevée que celle des anciens qui faisaient intervenir l'idée de la mort dans toutes les circonstances de la vie, pour exciter aujourd'hui un bien si précieux et si précieux.

Mais comment expliquer ce fait? Comment peut-il se faire que l'imitation, ce livre dont l'esprit est très-certainement la résignation, ait pu coexister avec une époque d'initiative, de résurrection et de vie? On se pose la même question, présente, seulement d'une manière plus générale, comment peut-il se faire que le christianisme, cette religion qui nous enseigne le néant des choses qui passent et nous inspire le goût des choses qui de-

London, 20 mai

L'adoption définitive par la chambre des communes du bill sur les céréales à une majorité de 100 voix, n'est pas la moins importante des phases parcourues par le projet ministériel qui préoccupe depuis plus de trois mois l'attention publique. En effet, cette décision, outre qu'elle engage définitivement la chambre dans la voie que lui a tracée sir Robert Peel, exercera une puissante influence, on ne saurait douter sur le vote de la chambre des lords.

Jamais projet ne donna lieu à des discussions plus longues, plus sérieuses et plus approfondies. Jamais assemblée législative ne se prononça avec plus de connaissance de cause sur une question importante.

Quelle sera maintenant l'attitude de la chambre des pairs en présence de cette majorité de près de 100 voix de la chambre des communes? voilà la question qui préoccupe aujourd'hui tous les esprits. Le parti protectionniste sera-t-il plus nombreux dans cette assemblée que dans la chambre élective, entrainera-t-il la majorité soit à rejeter purement et simplement le projet ministériel, soit à le modifier en substituant à ses dispositions une clause qui établirait un droit fixe peu élevé, mais permanent? Quelques journaux prétendent que la majorité s'arrêtera à la dernière alternative, c'est-à-dire qu'elle rejettera purement et simplement le projet, mais que des conjectures plus ou moins ingénieuses sur l'avenir seul pourra justifier. Quoiqu'il en soit, les hommes sages du parti qui désirent l'adoption du projet, ont compris qu'il serait peut-être imprudent de chercher à obtenir ce résultat en intimidant la chambre des lords et en essayant d'exercer contre la noble assemblée une violence morale.

Voici comment s'exprime le Times à ce sujet :

Le Corn-Bill ayant subi toutes les épreuves qu'il devait parcourir, à la chambre des communes, tous les regards se portent aujourd'hui vers la vénérable assemblée à laquelle il va être soumis. Le premier sentiment qu'on éprouve à l'approche de la discussion qui s'ouvrira dans la noble chambre, est un sentiment de confiance dans la sagesse de ce corps, et l'on désire vivement que cette même assemblée fasse adopter le projet. La grande majorité des lords, au sein de laquelle se trouvent les membres de la chambre élective, ont toujours été et seront toujours un danger véritable tout ce qui serait de nature à compromettre la position morale, à l'indépendance ou à la stabilité de ce corps. Avec l'expérience des siècles passés ce serait une présomption impardonnable de penser que toute humiliation de ce corps respectable pourrait advenir à l'avenir, sans qu'un véritable malheur national qu'il faudrait déplorer de toute notre âme. L'Angleterre ne saurait se permettre de voir sa noble assemblée servir plus le rang élevé qu'elle occupe parmi les nations sans la haute position qu'elle occupe à la chambre des lords du Royaume, que le corps humain ne conserverait l'usage de toutes ses facultés si on lui enlevait un de ses organes essentiels. Dans le moment même la nation tout entière, par un acte spontané de reconnaissance et de sagesse, vient de faire entrer deux de ses enfants les plus illustres dans le sein de la noble assemblée. Elle a témoigné par là que l'élevation à cet ordre est la plus haute récompense des plus grands services rendus au pays. Dans l'élevation des Hardinge et des Gough à la pairie nous voyons le véritable caractère de cet ordre. Ce serait donc un malheur réel pour nous, pour notre existence politique et pour notre sénat, qui compte tant de noms illustres dans son sein perdant une partie de la considération qui lui est due, soit par des manquements à ses devoirs, soit par une imprudence. Ainsi, pour nous servir des termes d'un vote récent « afin de soutenir la dignité de la pairie », nous sommes prêts à tous les sacrifices.

Nous considérons, il faut le dire, comme un malheur public, que la chambre des lords marchât à l'encontre des vœux et des sentiments du pays ou qu'elle cédât avec une soumission peu honorable. Dans le premier cas elle s'exposerait à perdre jusqu'à un certain point l'affection du peuple; dans le second, elle s'exposerait à perdre son respect. Il y a bien peu d'individus en Angleterre qui ne soient démocratiques, quelque inconstitutionnelles et arbitraires que soient leurs opinions, qui désirent que les délibérations de la noble assemblée soient soumises à une contrainte morale ou autre. Nous sommes certains que le souvenir des circonstances dans lesquelles ont été formés ces titres, est un souvenir pénible. Un peuple libre déteste tout ce qui ressemble à la violence, quels qu'en soient les auteurs; quelles qu'en soient les victimes. Le pays tout entier sait bien qu'il est des circonstances où le bien public et l'honneur de la nation peuvent dépendre de la voix libre et indépendante de la pairie, de son attachement à la raison et à la modération et de son énergie à résister aux entraînements éphémères et aux clamours déraisonnables.

meurent, réveille l'activité humaine au lieu de l'endormir?

Nous ne ferons pas la réponse, nous la prenons toute faite chez un écrivain dont le jugement historique sera toujours suspect que le nôtre à M. Sue. Dans son Histoire de France, M. Michelet a été frappé de cette opposition apparente. Quoi! s'est-il dit, voilà qu'un livre, dont l'esprit dominant est la résignation, se répand dans le peuple; il devait, ce semble, le calmer, l'endormir, loin de lui inspirer l'héroïsme de la résistance nationale. Eh bien! le contraire arrive, les âmes se réveillent, les caractères se retrempent; Jeanne d'Arc se lève, et la France est sauvée. D'où vient cela? Ecoutez la réponse: elle n'est pas seulement ingénieuse; elle est d'une sagacité profonde et d'une admirable justesse. « C'est que, dit M. Michelet, la résurrection de l'âme n'est point celle de telle ou telle vertu, c'est que toutes les vertus se tiennent. C'est que la résignation ne vient pas seule, mais l'espoir qui est aussi de Dieu, et, avec l'espoir, la foi dans la justice. L'esprit de l'imitation fut pour les clercs patience et passion; pour le peuple ce fut l'action, l'héroïque élan d'un cœur simple. »

C'est là le véritable secret, non seulement de l'influence salutaire de l'imitation, mais de l'influence salutaire du christianisme. Il n'est pas l'âme en lui enseignant le néant de la vie, parce qu'il donne à cette vie périssable un but éternel, et qu'il donne par conséquent un prix infini à l'accomplissement de ces devoirs que l'âme négligeait ou qu'elle oubliait. Toutes les vertus naturelles, toutes, et bien, sont des vertus chrétiennes; l'amour de la patrie, la défense des opprimés, la protestation courageuse au lieu du droit contre le fait, le mépris de la force joint au mépris de la mort, le dévouement à la cause de la justice; tous ces sentiments se lient naturellement à la foi catholique. Citoyen soldat, sujet, il faut remplir tous les devoirs que ces titres imposent, pour remplir les devoirs de chrétien; et quand on est fermement convaincu qu'on a un témoin là-haut qui nous suit du regard, qui fait ses délices à habiter avec nous, et qui nous recevra un jour dans son sein paternel, si nous avons rempli la mission qu'il nous a imposée ici-bas, alors on s'écrit comme Jeanne d'Arc « la prière qu'il y avait au royaume de France, » ou plutôt « on use ses jambes jusqu'aux genoux, » plutôt que de ne pas se rendre aux appels du ciel pour défendre la justice et celle de son pays; on ne peut supporter que l'Angleterre possède le royaume des fleurs de lys, que le drapeau soit enlevé au drapeau britannique; on défend Orléans, on défend Reims, le gentil, le duc de France; on verse son sang sans compter, on ne peut « voir couler le sang français sans sentir ses cheveux se

et tout le monde désire que cette énergie soit mise en pratique dans les circonstances où elle est vraiment appelée à s'exercer.

Si le bill actuel était, comme quelques personnes le prétendent, une question religieuse; s'il touchait à quelque-une de nos vieilles institutions, s'il se rattachait aux prérogatives de la couronne, de l'église, de la pairie, à l'existence de nos lois, de nos corporations, alors un examen approfondi de la part de la pairie serait un devoir solennel, inévitable. Mais nous ne devons pas nous laisser égarer par les considérations superficielles; par les vains préjugés dans lesquels l'égoïsme de quelques intérêts veut voyer la question. Il existe des idolâtres politiques qui, avec cette sorte de dévotion exagérée et capricieuse, dont la véritable piété à tant à souffrir, sont toujours prêts à déclarer saint et sacré ce qu'ils veulent conserver ou ce qu'ils redoutent de voir renverser. Leur légèreté coupable est toujours prête à placer sous la redoutable sanction du ciel l'objet de leurs affections et de leurs intérêts particuliers. Ils ne craignent pas de représenter comme l'arbitre vénérable de la constitution les abus les plus criants, les coutumes les plus surannées, les iniquités les plus odieuses. Et bien, la loi des cérémonies qui est question d'adopter aujourd'hui, cette loi, bien loin d'être une de nos anciennes institutions, est une loi qui date d'hier et qui n'a aucune analogie avec l'ancienne législation; nous n'en trouvons pas même d'exemple dans l'époque fatale des Georges. La nécessité ou plutôt la prétendue nécessité qui lui a donné naissance, bien loin de lui donner aucun caractère d'antiquité et de la rattacher aux anciens précédents de notre existence politique, lui a donné au contraire un caractère tout à fait éphémère. La taxe sur le tabac et sur les spiritueux et même la taxe sur la poudre à cheveu, aussi longtemps qu'elle a existé, avaient un caractère bien plus sacré et plus vénérable, il n'y a donc aucun motif pour faire sortir le projet actuel de la classe des lois de finance et pour la rendre digne d'un examen approfondi de la part de la chambre des lords.

Nous laissons à d'autres à prononcer que la mesure doit être adoptée et sera adoptée, et qu'en conséquence les lords doivent faire ce qu'ils ne peuvent empêcher. Nous laissons à d'autres se livrer à des calculs à perte de vue sur ce qui adviendra si le bill est rejeté. Quant à nous, nous protestons contre la tendance de quelques politiques qui voudraient emporter l'adoption du projet et armis, et en quelque sorte, en dépit de la législation. Heureusement et nous le reconnaissons avec joie il n'y a pas de volcan politique à la veille de faire éruption; pas de tremblement de terre, pas de murmures souterrains, pas de flamme couvant sous la cendre. Nous ne voudrions pas pour tout au monde faire allusion aux tristes précédents de législatures livrées au mépris public, de sénats violés. Dans tout état de causes se sont là de grands malheurs. Nous aimerions cent fois mieux voir la dignité, la faveur et la puissance de la pairie confirmées par la reconnaissance loyale de ses devoirs, l'abandon empressé des préjugés qu'on lui suppose et par un prompt hommage rendu aux exigences de la situation du pays.

Le parti protectionniste paraît fonder de grandes espérances sur l'opposition de la chambre des lords au bill de sir Robert Peel. Mais, si nous jugeons de la force de l'opposition par une réunion qui vient d'avoir lieu à Londres, nous ne voyons pas qu'elle puisse dépasser la majorité.

Le Morning-Post, journal ultra-tory et adversaire violent de sir Robert Peel, rend compte en ces termes d'une réunion de pairs protectionnistes qui a eu lieu samedi :

« Samedi, dans l'après-midi, un meeting très important de pairs hostiles à la politique commerciale du gouvernement, a eu lieu à l'hôtel Clarendon. Le duc de Richmond a été appelé à la présidence. Se trouvaient présents : le duc de Cleveland, le marquis d'Exeter, etc., en tout 49. Le noble président a présenté les excuses de plusieurs pairs qui, ne pouvant assister à la réunion, l'avaient autorisé à déclarer qu'ils approuvaient entièrement le but de cette assemblée et qu'ils étaient décidés à défendre la cause de la protection contre la mesure qui va être présentée à la chambre des lords. La liste de ces pairs absents, dont le duc de Richmond a donné lecture, comprenait dix-neuf noms. Après l'exposé fait par le président de l'objet de la réunion, lord Stanley a pris la parole et a déclaré, au milieu des applaudissements de l'assemblée, qu'il était plus décidé que jamais à défendre le système protecteur et à combattre, par tous les moyens en son pouvoir, le bill qui vient d'être adopté par la chambre des communes. Plusieurs autres membres se sont exprimés dans le même sens et l'assemblée a décidé, à l'unanimité, que l'opposition profiterait de toutes les chances qui se présenteraient pour assurer le succès du projet proposé par sir Robert Peel. »

Ces dispositions d'une fraction considérable de la chambre des lords peuvent faire prévoir que le bill qui vient d'être définitivement adopté par la chambre des communes, sera combattu dans la chambre haute avec la même persistance que dans la première de ces assemblées. Si l'opposition est obligée de céder le terrain, elle ne le cédera que pied à pied et la mesure ne parcourra ses diverses phases qu'après de longues discussions et des ajournements multipliés.

Au commencement de la séance de la chambre des lords du 19, le duc de Wellington a présenté le bill des céréales et a fait la motion de la première lecture de ce bill. Le noble duc n'est

lever sur sa tête, » on s'élance sur les champs de bataille, on monte au bûcher, et quand, en face du bourreau, on entend insulter son roi, on répond : « C'est le chrétien le plus noble des chrétiens, celui qui aime le mieux la foi et l'église. »

Ce qui était l'âme, ce qui arrête les battements du cœur dans la poitrine, ce qui glace l'inspiration, ce qui endort la volonté dans le sommeil de l'indifférence et dans la léthargie du découragement, voulez-vous le savoir? C'est l'obscurcissement de la croyance, ce soleil moral de l'âme, qui s'éteint et s'éclaircit; la perte de l'idéal religieux, c'est le scepticisme qui tue tout à la fois la vie en la bornant ici-bas et en lui enlevant ces sublimes perspectives sur lesquelles l'homme attache les yeux pour marcher d'un pas ferme à travers les périls, les souffrances et les obstacles; c'est l'athéisme qui ôte à ceux qui combattent pour la patrie, pour la liberté et pour la justice, ce grand et sublime témoin qui applaudit d'en haut à leurs luttes; c'est le matérialisme qui ne nous propose que des motifs indignes de nos efforts, des jouissances d'un moment, et qui apporte bientôt la satiété avec elles, des plaisirs sans élévation, des récompenses sans grandeur; ce sont, en un mot, tous ces systèmes d'idées qui ne peuvent expliquer à l'homme sa propre vie et tous les mystères qu'elle contient, qui laissent subsister l'énigme redoutable du mal moral et du mal physique, qui n'ont rien à nous dire sur l'homme et sur Dieu.

Pourquoi agir? pourquoi prendre au sérieux cette fugitive existence, semblable à une figure qui passe? pourquoi ajouter des souffrances volontaires aux souffrances déjà si grandes de la vie, souffrances sans but comme sans motif? Pourquoi aimer les hommes? pourquoi servir sa patrie? pourquoi lutter pour la cause de la justice et de la vérité? Qu'importe? à quoi bon? qu'est-ce que la vérité? qu'est-ce que la justice sur la terre, si elles ne sont pas le reflet d'une vérité immuable, d'une justice sans bornes qui remplissent l'infini? Au-dessus de nous, autour duquel notre globe accomplit son mouvement de rotation n'est pas plus utile à la terre que l'idée de Dieu à l'âme de l'homme. La lumière et la chaleur lui manquent avec cette idée; l'âme devient déserte et nue comme si tout à coup les rayons du soleil manquaient à cette terre que nous habitons.

Voilà le terrible poème dans lequel lord Byron peint les ténèbres descendantes, profondes et tristes, sur la terre et l'enveloppant, comme un cadavre, « l'immense lincoln? Les peuples se troublent et s'inquiètent, puis ils emploient tous les moyens qui leur restent pour remplacer le flambeau magnifié qui s'est éteint dans les solitudes de l'infini. La

entrée dans aucune explication, l'opposition n'a pas combattu cette motion; seulement elle a déclaré par l'organe d'un de ses chefs, le duc de Richmond, qu'elle se réservait d'entrer dans la discussion du projet à l'occasion de la seconde lecture. L'orateur n'a pourtant pas cru devoir laisser passer cette occasion, sans se livrer aux plus violentes attaques contre sir Robert Peel, qu'il a accusé d'avoir abandonné ses principes politiques pour se liquer avec les révolutionnaires et les niveleurs, contre les conservateurs qui l'ont porté au pouvoir. Le duc de Richmond, blâme surtout le premier lord de la trésorerie de n'avoir pas demandé à la reine la dissolution du parlement, pour consulter l'opinion du pays. Après une assez longue conversation dans laquelle lord Brougham, le marquis de Londonderry et le comte de Ripon, en appuyant le principe du bill ont relevé les objections du duc de Richmond contre le premier ministre, la première lecture du bill a eu lieu. Le duc de Wellington a annoncé qu'il ferait lundi la motion de la seconde lecture.

La chambre s'est ensuite occupée de la discussion du bill relatif aux administrations charitables. L'une des principales dispositions de ce bill a pour objet de donner à la cour de chancellerie la haute direction et le patronage des institutions de charité. Lord Cottenham a combattu ce projet et a demandé l'ajournement de la seconde lecture à 6 mois. Cette motion a été adoptée par 41 voix contre 40. En conséquence le bill a été rejeté.

À la chambre des communes sir Robert Peel a fait la motion de la réception du rapport sur le tarif des douanes et de la seconde lecture de ce rapport. Lord George Bentinck a demandé l'ajournement à six mois. Après une discussion inégale, lord George Bentinck n'a pas cru devoir provoquer la division sur son amendement et le rapport a été lu pour la seconde fois. La chambre a adopté ensuite en comité général le bill qui accorde une pension de 5,000 liv. à lord Hardinge.

Dans la chambre des communes du même jour, M. C. Connell a présenté de nombreuses pétitions, demandant la mise en liberté de M. S. O'Brien. M. Monckla Milnes a annoncé qu'il adresserait, le lendemain, à sir Robert Peel, une question pour savoir si l'ambassadeur d'Angleterre, à Paris, a reçu des instructions pour inviter Ibrahim-Pacha à venir à Londres.

Dans la séance du 20, la chambre a définitivement adopté le bill du nouveau tarif de douanes. Ce bill a été ensuite présenté à la chambre des lords où il a été lu une première fois presque sans discussion.

Ainsi, la chambre des communes en a enfin terminé avec tout le projet de réforme commerciale de sir Robert Peel. Ce projet a été présenté à la chambre des communes le 9 février dernier, ce n'a été que trois mois et dix jours après que son adoption définitive a été prononcée par cette assemblée. On espère bien que la chambre des lords se décidera au peu plus promptement.

Lorsqu'un bill est adopté par la chambre des communes, le speaker ou le président des comités des votes et des amendements porte à la chambre des lords. Hier au moment où M. Greene, président des comités, a pris sur le bureau du speaker le bill qui était déposé pour le porter à la chambre haute, tous les membres qui ont voté le bill se sont levés et ont accompagné M. Greene à la barre de la noble assemblée.

Depuis le fameux bill de réforme, dit le Times, nous ne nous rappelons pas avoir vu une si grande affluence de membres assister à ce cérémonial.

On lit dans le journal tory la Britannia :

« Nous apprenons de très-bonne source que la question du sacre, qui était pour beaucoup dans la retraite mystérieuse du secrétaire actuel des colonies (M. Gladstone), a été de nos jours l'objet d'une discussion animée au sein du cabinet. On dit que ce ministre et un autre membre du cabinet ont relaté à leur tour les raisons qui ont empêché l'adoption d'un projet de loi sur le sacre des Indes occidentales et que l'opinion la majorité du cabinet. On ajoute que sir Robert Peel a bravé l'effort de cette défaite pour ne pas compromettre l'avenir de ce qu'il appelle son vaste plan. »

Bourse de Londres du 19. — Le marché des fonds anglais était aujourd'hui languissant; la perspective d'une longue opposition au bill des céréales à la chambre des lords exerce une fâcheuse influence sur les affaires et tend à déprimer les cours. Les consolidés ont fait au comptant et à terme 98 1/2 offerts.

Les fonds étrangers ont été tout à fait négligés. Cours de clôture: Hollande 2 1/2 50 3/4 dito 4 p. c. 91 1/2, Russes 100 1/2, Portug. 4 p. c. 57 1/2, Esp. ext. 3 1/2, Mex. 31 1/2.

surface de la terre donne ses forêts; ses profondeurs béantes livrent la bouille cachée dans ses entrailles; on se dispute les dernières moissons qu'a enfantées son sein épuisé et refroidi; des guerres effroyables, des égorgements atroces, des famines, des pestes, des volutes épaisses, éclairées à demi par la leur rougeâtre des incendies allumés ça et là, signalent et désolent ces dernières crises de l'agonie de l'humanité. Puis, peu à peu tout meurt, tout fuit, tout s'efface; le silence, ce compagnon des ténèbres, prend possession de la terre et la clarté vacillante de deux yeux éteints fait la dernière parcelle de lumière qui va s'éteindre, deux hommes se traînent l'un vers l'autre et meurent tous deux avec un cri de rage, en reconnaissant le visage d'un mortel ennemi à la leur de la flamme qui s'éteint, au souffle de haine qui s'échappe de leurs lèvres avec leur dernier soupir. Voilà la fidèle image du cœur de l'homme quand l'idée de Dieu s'en va.

D'abord, il se jette sur tout ce qui l'entoure pour la remplacer. Les plaisirs, les jouissances, toutes les ressources de la vie matérielle, tous les raffinements de la richesse, toutes les excitations des voluptés, lui servent à allumer dans son esprit et dans son cœur des foyers qui y consacrent la flamme. Mais les ténèbres éternelles descendent toujours; tous ces foyers fatigués languissent bientôt faute d'aliment; et la dernière pensée s'éteint dans son intelligence, le dernier sentiment se glace dans son cœur; son âme meurt en lui, c'en est fait. Il porte au dedans de lui cette solitude obscure, silencieuse et glacée que le sombre pinçon de lord Byron faisait apparaître tout à l'heure à votre pensée.

De là la nécessité d'une idée religieuse qui présente Dieu à l'homme et explique l'homme à lui-même, en lui enseignant qu'il y a une raison profonde et cachée au fond des mystères qui l'entourent; de là la supériorité du christianisme, qui donne l'idée la plus juste, la plus élevée, la plus vraie de la vérité même, et qui jette la lumière la plus complète sur les grands problèmes qui préoccupent l'humanité. La création, la chute, la réparation, l'espérance, la vie, la mort, tout se trouve expliqué par la Genèse et l'Évangile; l'homme à un but, la vie un objet, la souffrance et la mort une cause, un motif.

Si donc M. Sue veut détruire la Genèse et l'Évangile des chrétiens, il faut qu'il les remplace; c'est aussi ce que l'école à laquelle il appartient a tenté, et nous aurons à examiner d'une manière complète la Genèse et l'Évangile de M. Sue.

(La suite à demain.)

Affaires de Belgique.

LE PROJET DE LOI SUR L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Conformément à la décision prise vendredi, la chambre s'est réunie hier en sections pour s'occuper du projet de loi organique de l'enseignement. Les membres présents étaient très-nombr...

Dans la première section, M. Dumortier a proposé d'écrire à M. le ministre de l'intérieur pour demander qu'il soit les intentions du gouvernement, toute discussion étant ajournée et sans objet, avant d'avoir ces renseignements.

Cette opinion ayant obtenu l'assentiment de la majorité des membres présents, l'examen du projet a été commencé. Il continuera dans une autre réunion.

Dans la seconde section, un membre a fait la proposition suivante: « La commission d'examens du projet de loi jusqu'à ce que le gouvernement ait présenté ses amendements qui ont été annoncés dans le discours du trône. »

La proposition a été votée par division, est adoptée dans ses deux parties à la majorité de 3 voix contre 3. Un membre s'est abstenu.

Dans la troisième section, un membre a fait une motion d'ordre ainsi conçue: « Avant de procéder à l'examen du projet de loi de 1834 en ce qui concerne l'enseignement moyen, je propose de nommer un rapporteur pour déclarer en section centrale que l'on ne peut s'occuper de cet examen avant le dépôt, sur le bureau de la chambre, des développements promis lors de l'ouverture de la session actuelle. »

Une discussion fort longue s'est engagée sur cette motion. Elle a été combattue par les motifs qu'il y a un projet, celui de 1834, que le gouvernement ne peut pas attendre; qu'il peut faire la base de la discussion et donner lieu à des amendements qui existent et qui serviraient de guide, afin de bien connaître quelles sont les modifications qu'il faut introduire dans le projet de loi de 1834.

La motion a été mise aux voix, a été rejetée par 3 voix contre 7.

Dans la quatrième section, un membre a également exposé qu'afin de pouvoir procéder immédiatement à l'examen du projet de loi de 1834, il faudrait connaître préalablement les développements que le gouvernement a l'intention d'y apporter.

La question préalable demandée par un membre ayant été mise aux voix, elle a été rejetée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

On a discuté ensuite la question de savoir si l'on exigerait les développements annoncés par le discours du trône, et cette motion a été adoptée par 8 voix contre 4.

Le Courrier d'Amers annonce que la chambre de commerce de cette ville vient d'émettre un avis favorable à la suppression de la libre entrée du riz en consommation. La décision est due au vote prépondérant de son président, attendu que cette assemblée s'était partagée huit contre huit.

La commission supérieure d'agriculture de la même province propose le maintien du régime actuel (pour les céréales et autres substances alimentaires) jusqu'au 1er novembre.

Dans sa séance du 16 mai du conseil communal de Bruxelles, l'ordre du jour appelait la discussion du rapport de la section des finances sur les modifications réclamées par le gouvernement au projet du tarif des taxes communales pour l'année 1846. (Ce projet n'ayant pas encore reçu l'approbation du gouvernement, les taxes communales sont perçues sur le pied de 1845.)

M. le ministre de l'intérieur réclame dans l'intérêt de la pêche nationale, une réduction du droit d'octroi sur le poisson. La section des finances établit dans son rapport, que la cherté du poisson tient à l'élevation des droits de douane.

M. le bourgmestre propose de discuter cet article en comité secret à cause des négociations avec la Hollande. Cette proposition est rejetée par seize voix contre trois.

M. Bartels justifie par des chiffres l'assertion de la section des finances. Le conseil consulté maintient le tarif tel qu'il l'a adopté.

NOUVELLES DIVERSES.

Les nouvelles publiées par la Gazette universelle d'Augsbourg et le Mercure de Souabe sur les différends survenus entre le personnel du consulat prussien, et les autorités de Galatz se bornent à une rixe, chose assez ordinaire dans ces contrées. Ce qui y a donné lieu, c'est la circonstance que quelques personnes aient, sans en avoir préalablement demandé l'autorisation, pénétré jusque dans la cour du consulat un paon qui s'y était réfugié.

Les gens du consulat ayant témoigné leur étonnement à cet égard, ces personnes répondirent par des bravades, ce qui amena leur brusque éloignement, et bannit en l'absence du gouverneur les autorités hésitaient à punir ces intrus, on cessa avec elles les rapports diplomatiques jusqu'à l'arrivée de M. Ghika. Dès que ce dernier fut de retour, les explications nécessaires furent données, et bientôt les relations furent rétablies sur l'ancien pied, de sorte qu'il n'y a pu être question de différends entre les autorités supérieures de la Moldavie et le consul de Prusse à Galatz.

On écrit de Barcelone le 11, au Times: L'enquête instituée par le chef politique, à la sollicitation du consul français et qui a pour objet de rechercher la source des bruits répandus dans la ville sur la mort du roi des Français avant que la nouvelle de la capture de Fontainebleau n'eût été connue, a été terminée.

Le roi des Français avait lieu à Fontainebleau, qu'à un moment même où ils parlaient, le roi des Français avait cessé de vivre. L'enquête se poursuit et les autorités espagnoles y ont prêté la main avec beaucoup d'empressement. Une question de droit international a été soulevée à cette occasion. Il s'agit de savoir si les autorités espagnoles pourraient arrêter et détenir des individus français qui ont fait circuler ces bruits et qui refuseraient de donner des explications. Ce fait n'est point passible de poursuites aux yeux des lois espagnoles; s'il constitue un délit contre la loi française, comme il aurait été commis sur le territoire espagnol, il ne pourrait être poursuivi. Des visites domiciliaires ont été opérées dans les maisons de quelques Français et des papiers y ont été saisis.

Il est certain, maintenant, que l'ouverture de la ligne du Nord n'aura pas lieu le 29 mai, ainsi que la nouvelle en avait été donnée d'une manière positive. Le procès Lecomte est le seul motif de ce retard, attendu qu'un grand nombre de pairs et de hauts personnages qui doivent assister à cette cérémonie sont retenus à Paris pour le procès de la cour des pairs. Il est probable au reste que la cour des pairs sera convoquée en audience publique dans les premiers jours de juin et que le procès ne durera pas plus de sept ou huit audiences. Dans ce cas l'ouverture de la ligne du nord pourrait avoir lieu au plus tard du 15 au 20 juin. La compagnie de ce chemin de fer a déjà arrêté tous les détails de son programme d'inauguration, de manière à ce qu'il ne puisse y avoir aucun nouveau retard après le procès Lecomte.

Pour la première fois depuis la révolution de juillet, la chambre des pairs a rejeté hier une loi que le ministère défendait. Il ne s'agissait pas d'une loi politique, il est vrai, mais de la loi sur des concessions minérales, qui empiétait gravement sur les droits de la propriété et sur la liberté de l'industrie, au profit de ce monopole administratif qui grandit chaque jour. L'article 5 de cette loi incroyable ordonnait la clôture de tout établissement particulier d'eaux minérales qui ne serait pas autorisé par le gouvernement! et ce, sous peine de deux mois de prison et de 2,000 fr. d'amende.

On écrit d'Agram, 7 mai: Une scène sanglante qui s'est passée hier ici prouve combien peu les esprits se sont calmés depuis la catastrophe du 29 juillet dernier. Le lieutenant-colonel Sartori, qui, à cette occasion, avait commandé à la troupe de tirer sur les émeutiers, a été promu récemment au grade de colonel. Pour célébrer le départ de cet officier, qui a servi 32 ans dans le régiment et qui pendant tout ce temps a joui de l'estime de ses collègues, le corps des officiers lui donna à l'hôtel de l'empereur d'Autriche une fête d'adieu pendant laquelle la musique du régiment exécuta des symphonies devant l'hôtel. Une foule immense s'était réunie sur les lieux, et lorsque dans la salle du banquet on porta un toast au colonel Sartori, des cris et des sifflets se firent entendre sur la rue; ils cessèrent, il est vrai, lorsque la musique commença à jouer, mais ils recommencèrent de plus belle lorsqu'on porta un second toast en l'honneur du chef du régiment. Quelques élèves de l'école des cadets s'élevèrent en termes très-décent leur déplaisir d'un pareil procédé, mais on se moqua d'eux et on les insulta; un homme du peuple se précipita sur eux et de ses jeunes gens et lui tint un pistolet contre la figure, ce qui les fit reculer et en porta un coup sur la tête de l'agresseur. Les sifflets recommencèrent alors autour du cadet, et autour du blessé les amis de ce dernier. On lança une grêle de pierres sur les musiciens, qui

durent interrompre leur jeu, on en lança aussi contre les fenêtres de la salle du banquet. Comme le désordre ne faisait qu'augmenter, l'on fit venir de la caserne une demi-compagnie, qui entourant les musiciens et les protégea contre une nouvelle attaque. Les émeutiers n'en continuèrent pas moins à s'égosiller de loin. La fête des officiers avait été naturellement troublée, les musiciens s'en retournèrent chez eux, plusieurs furent insultés près du caféillyrien par une bande d'individus armés sur cette place; ils continuèrent tranquillement leur route. Mais, lorsque les émeutiers se mirent à leur poursuite et qu'une autre bande se préparait à leur barrer le passage, ces derniers furent repoussés par une patrouille, qui fit évacuer aussi le caféillyrien. Dans toutes les rues l'on entendait sommer les habitants de faire un soulèvement, mais ce fut en vain. Le reste de la nuit se passa tranquillement. Plusieurs personnes ont été blessées, mais aucune n'a péri. Aujourd'hui, tout est tranquille. (Gazette Univ. d'Augsbourg.)

Le radicalisme vient d'obtenir un triomphe complet dans le canton de Zurich, sur 188 élections, les conservateurs n'en ont obtenu que 37. On conçoit quelles graves conséquences va entraîner pour la fédération tout entière cette prépondérance de l'élément radical dans le Vorort. Probablement elle déterminera des choix analogues à Soleure, et arrêtera les mouvements en sens contraire qui s'opéraient dans plusieurs cantons. Déjà l'on parle du rejet probable de la loi sur les corps-francs par le grand conseil d'Argovie; Glaris paraît hésiter sur cette question. Si la loi même est repoussée, elle se rattacherait fermement à la nouvelle politique, et les cantons de Glaris et de Schwytz seraient probablement entraînés dans la même sphère. Bâle-Campagne voudrait précipiter le mouvement; Bâle-Vill-le règlera, le ralentira. Les cantons primitifs, et en général les membres de la fédération rattachés à Lucerne, sont vivement alarmés et s'attendent à des attaques prochaines, aussi a-t-on proposé au landsgemeinde d'Uri un projet de loi dont l'article 1er porte: « Si des corps-francs pénètrent à main armée dans le canton, tout habitant est non seulement autorisé, mais obligé à leur courir sus, à les arrêter et à les tuer. »

Il est évident que ces craintes sont exagérées, que le calme rentrera dans les esprits.

La dernière représentation du Cirque-Olympique de M. Gautier a eu lieu hier et elle n'a pas été une des moins brillantes de celles données précédemment. Il y avait foule et comme de coutume les applaudissements n'ont pas fait défaut à l'habileté de cette troupe équestre. Les principaux sujets ont été rappelés après la représentation et eurent d'unanimes applaudissements. A la demande des abonnés et des personnes qui ont le plus constamment suivi les représentations du Cirque, M. Gautier se propose de donner encore une représentation dimanche prochain, au bénéfice de Mlle Thérèse Gautier.

Theatre-Royal-Français. Samedi, 23 mai 1846, 5e représentation supplémentaire. Pour la dernière représentation. LA REINE DE CHYPRE.

Cours des Fonds Publics. Bourse d'Amsterdam du 20 Mai. Table with columns for country (Pays-Bas, Russie, Espagne, Autriche, France, Pologne, Brésil, Portugal), type of bond, and price.

Bourse de Paris du 20 Mai. Table with columns for country (France, Espagne, Naples, Pays-Bas, Belgique, États-Unis), type of bond, and price.

LA HAYE, chez Léonard Lechaux, Laga Nieuwstraat. Breda, chez J. van der Meulen, de Schouwvels et Tils. Beursteeg; et à Rotterdam, chez S. van Reyne Schoeck, Hoofdstee.